

Concours d'accès au 1<sup>er</sup> cycle des Instituts de Formation  
aux Carrières de Santé  
Session du 20 juillet 2008

Epreuve écrite : (durée 2 heures ; coefficient : 3)

Message du Secrétaire Général des Nations Unies  
pour la journée mondiale de la population

11 juillet 2008

Il y a quarante ans, les dirigeants politiques du monde entier proclamaient le droit fondamental de toutes les personnes de décider, librement et de façon responsable, du nombre de leurs enfants et de l'espacement et du calendrier des naissances. L'objectif 5 du Millénaire pour le développement, améliorer la santé maternelle, affirme ce droit; cependant, à ce jour, c'est l'objectif dont la réalisation a le moins avancé. En cette Journée mondiale de la population, insistons sur l'influence décisive qu'exerce la planification familiale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le nombre des femmes qui meurent en couches nous rappelle brutalement qu'il continue d'exister une disparité entre les riches et les pauvres, aussi bien à l'intérieur des pays qu'entre eux. Nous savons bien ce qu'il faut faire pour répondre aux besoins fondamentaux des femmes en matière de santé, tout au long de leur vie et, plus particulièrement, pendant les années de maternité, la grossesse et l'accouchement. Pour améliorer la santé maternelle, trois interventions fondamentales s'imposent : l'assistance d'un personnel qualifié lors de l'accouchement, des soins obstétriques d'urgence et des services de planification de la famille.

La planification familiale est un élément essentiel de la santé en matière de procréation car elle permet de décider de l'espacement des naissances. Des études ont démontré que la planification de la famille a des effets bénéfiques immédiats sur la vie et sur la santé de la mère et du nouveau-né. Assurer un accès aux services de planification familiale de base permettrait de réduire la mortalité maternelle d'un tiers et d'atteindre une réduction de 20 % des décès des jeunes enfants.

Pourtant, les avantages de la planification familiale restent hors de la portée du plus grand nombre et particulièrement de ceux – pauvres, marginalisés ou jeunes qui ont beaucoup de mal à obtenir les informations et les services nécessaires à la planification de leur famille. Cette nécessité ira grandissant car 1 milliard de personnes âgées de 15 à 24 ans vont atteindre l'âge de la procréation.

J'en appelle aux gouvernements pour qu'ils remplissent les engagements qu'ils ont pris, au Caire, lors de la Conférence internationale sur la population et le développement. Lors de cette conférence, les nations ont décidé que non seulement les couples et les individus devaient être à même d'exercer leur droit fondamental, de décider librement et de façon responsable du nombre et de l'espacement des naissances de leurs enfants mais qu'il fallait aussi leur donner à cette fin l'information, l'éducation et les moyens nécessaires.

Alors que nous renforçons l'action menée afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, prenons les mesures voulues pour réduire la mortalité maternelle et rendre universel l'accès aux soins de santé en matière de procréation avant la fin de 2015. Il nous faut consacrer davantage d'efforts et de ressources à l'amélioration de la santé et la qualité de la vie de tous.

Journales Page S.V.P →

Questions

1. Dégagez, au moins, (03) trois idées principales, autour desquelles est articulé le texte. (6 points)

2. Expliquez les mots et expressions suivants : (3 points)

2.1 : Les femmes qui meurent en couche. (1 point)

2.2 : La procréation (1 point)

2.3 : Pendant les années de maternité. (1 point)

3. Dans le 3<sup>ème</sup> paragraphe, l'auteur déclare que «assurer un accès aux services de planification familiale de base permettrait de réduire la mortalité maternelle d'un tiers et d'atteindre une réduction de 20% des décès des jeunes enfants». (9 pts)

3.1 : Qu'est ce que, selon vous, un service de planification familiale ? (2 points)

3.2 : Quels seraient, selon vous, les facteurs qui limitent l'accès des femmes au service de planification familiale dans votre entourage ? (3 points)

3.3 : Quelles actions, proposez vous, pour assurer le meilleur accès des femmes au service de planification familiale dans la société marocaine ? (4 points)

N.B :

♦ 2 points seront réservés pour l'appréciation de l'orthographe et la présentation de la copie.